

## **SEANCE DU 3 OCTOBRE 2016**

Le trois octobre deux mil seize, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

**Date de convocation** : Le 26 Septembre 2016.

**Etaient présents** : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Laure ROPERS, Arnaud LE BRAS, Patrick HERVE, Claude PIRIOU, Yann COAT, Olivier GUERVILLY, Joël PIRIOU.

**Etaient absents** : Marie Annick HAMON qui a donné procuration à Olivier GUERVILLY, Soizig OLLIVIER PAGE, Stéphane BASSET

**Secrétaire de séance** : laure ROPERS

### **RESTAURATION SCOLAIRE**

Le maire indique à l'assemblée que Madame Anne COTREL a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il y a donc lieu de procéder à son remplacement à la cantine scolaire. Une réflexion est menée à savoir quelle formule adoptée ; cuisine traditionnelle ou cuisine centrale. Un tour de table est effectué, chacun présente les avantages et les inconvénients et la formule de restauration souhaitée.

Après débat dans l'assemblée, la solution de rester sur une cuisine traditionnelle est adoptée. La collectivité va donc procéder au recrutement d'une personne sur les mêmes critères de fiche de poste. Une offre d'emploi va être déposée auprès du centre de gestion pour parution à la bourse de l'emploi. Le Conseil Municipal précise qu'au minimum un CAP ou BEP cuisine sera requis. Il serait souhaitable que la personne recrutée puisse travailler à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

### **N° 01.10.2016 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le maire indique à l'assemblée que Madame Anne COTREL a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Compte tenu de la décision du Conseil Municipal de maintenir une restauration traditionnelle, il y a lieu de procéder à son remplacement à la cantine scolaire.

Afin que la personne recrutée puisse travailler en binôme durant le mois de décembre, le maire propose de modifier le tableau des effectifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Vu le tableau des emplois

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe sur la base d'un temps complet 35 h
- De modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016

<b>Cadre d'emploi</b>	<b>GRADE</b>	<b>Nombre d 'emplois</b>	<b>Durée hebdo</b>
<b><u>Filière administrative</u></b>			
<b>Rédacteur territorial</b>	<b>Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>Temps complet</b>
<b>Adjoint Administratif</b>	<b>Adjoint administratif Territorial de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>Temps non complet 30/35</b>
<b><u>Filière technique</u></b>			
<b>Adjoint technique territoriaux</b>	<b>Adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>Temps complet</b>
	<b>Adjoint technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>2</b>	<b>Temps complet</b>
		<b>1</b>	<b>Temps non complet 33/35</b>

### **N° 02.10.2016 : DENOMINATION DU FUTUR E.P.C.I.**

Le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de soumettre au vote la dénomination du futur EPCI. Lors de la réunion du 20 septembre, une orientation s'est dégagée en faveur du nom : Agglomération Guingamp Paimpol.

Cependant 4 propositions différentes sont proposées :

- AGP : Agglomération Guingamp Paimpol
- GPA : Guingamp Paimpol Agglomération
- Guingamp Paimpol Armor Argoat
- Guingamp Agglomération

Après vote du conseil municipal,

AGP : Agglomération Guingamp Paimpol - a obtenu 4 voix

Guingamp Paimpol Armor Argoat - a obtenu 6 voix

- une majorité d'élus s'est donc prononcée pour le nom Guingamp Paimpol Armor Argoat comme dénomination du futur EPCI.

### **TRAVAUX EGLISE**

Les travaux avancent. Les réunions de chantier sont prévues le vendredi 10 H 30 sur site.

### **N° 03.10.2016 : ACQUISITION D'UN SOUFFLEUR ET D'UN ETAU POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

Le maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de faire l'acquisition d'un souffleur thermique pour ramasser les feuilles et d'un étau pour les services techniques.

Il donne lecture d'un devis de Triskalia de Quemper Guézennec pour un souffleur thermique BG56D S pour un montant de 194.25 € HT et d'un étau fonte acier 125 MM pour un montant de 69 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide de l'acquisition d'un souffleur thermique BG56D S d'un montant HT de 194.25 € et d'un étau fonte acier 125 MM d'un montant HT de 69 € auprès de Triskalia de Quemper Guézennec.

### **INFOS**

Fêtes patronales : Les 6 associations participantes ont reçu chacune la somme de 151 €.

Demande du club de football du Faouët : Avis favorable sous réserve de l'avis de l'Entente du Trieux pour la mise à disposition du terrain des sports au club du Faouët pour une durée d'environ un mois à raison de 2 entraînements et un match par semaine.

#### Aménagement du bourg :

Le maire rend compte des visites de bourgs qu'il a effectué dernièrement. «hydrodécapé » à Ploubazlanec, sable stabilisé à Lantic.

En fait, la collectivité n'a pas de recul sur l'utilisation de ces nouveaux matériaux mis en œuvre par un nombre limité d'entreprise.

Le conseil municipal, craint que la bande de roulement de la place d'Armor noircisse au passage des véhicules. Il propose de passer en enrobé classique.

**AMVTT** : le maire donne lecture d'un mail de la Préfecture et du courrier de l'association collégiale «les riverains contre les nuisances sonores du terrain de motocross de St Clet ». Ils se plaignent des nuisances et demandent des mesures. Il va falloir préparer un courrier avec éléments d'information pour le Préfet.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Le Maire

Le Conseil Municipal